

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

13 Mars 2026 à 20h00

Président de séance : M. DUIZIDOU David

Secrétaire de séance : Valérie PECHEYRAN

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Jonathan HUBERT, Serge LANOUILH, Valérie PECHEYRAN, Guillaume MARQUE, Jacqueline ANTONIO, Valérie CODHANT, GUYOMARC'H Philippe, Valery BIZIERE

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Maurice CROUAIL, Olivier SOUBIES

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Février 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

1. Complexe commerçant

RESULTATS 2025	
INVESTISSEMENT	- 3835.74
Report résultat N- 1	+ 1.52
Résultat cumulé	- 3834.22
FONCTIONNEMENT	+ 16 267.82
Report résultat N-1	0
Résultat cumulé	+ 16 267.82
RESULTAT GLOBAL 2025 =	+ 12 433.60

2. Lotissement communal

RESULTATS 2025	
INVESTISSEMENT	+ 5089.24
Report résultat N-1	+ 10 575.69
Résultat cumulé	+ 15 664.93
FONCTIONNEMENT	0
Report résultat N-1	+ 7 424.31
Résultat cumulé	+ 7 424.31
RESULTAT GLOBAL 2025 =	+ 23 089.24

3. Lotissement Lambert II (Budget non voté en 2025)

RESULTATS 2025	
INVESTISSEMENT	0
Report résultat N-1	0
Résultat cumulé	0
FONCTIONNEMENT	0
Report résultat N-1	0
Résultat cumulé	0
RESULTAT GLOBAL 2025 = 0	

4. Budget principal

RESULTATS 2025	
INVESTISSEMENT	+ 337 965.20
Report résultat N- 1	- 125 696.14
Résultat cumulé	+ 212 269.06
FONCTIONNEMENT	+ 69 298.10
Report résultat N-1	+ 359 871.48
Résultat cumulé	+ 429 169.58
RESULTAT GLOBAL 2025 = + 641 438.64	

>> Les comptes financiers uniques sont tous approuvés à l'unanimité des membres présents (M. le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote).

3/ AFFECTATION DES RÉSULTATS

- COMPLEXE COMMERÇANT

Affectation des résultats au BP 2026 :

- Report du déficit d'investissement (D001) = - 3834.22
- Affectation complémentaire au 1068 = + 16 267.82
- Report de l'excédent de fonctionnement (R002) = 0

- **LOTISSEMENT COMMUNAL**

Affectation des résultats au BP 2026:

- Report de l'excédent d'investissement (R001) = 15 664.93
- Report du résultat de fonctionnement (002) = + 7 424.31

- **BUDGET PRINCIPAL**

Affectation des résultats au BP 2026 :

- Report du déficit d'investissement (R001) = + 212 269.06
- Affectation complémentaire au 1068 = + 165 000
- Report de l'excédent de fonctionnement (R002) = 264 169.58

4/ APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS 2026

a) *Complexe commerçant*

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	19 264	Dépenses :	113 120.22
Recettes :	19 264	Recettes :	113 120.22

b) *Lotissement communal*

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	130 563.02	Dépenses :	133 276.71
Recettes :	130 563.02	Recettes :	133 276.71

c) *Budget principal*

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	1 091 759.58	Dépenses :	2 570 910
Recettes :	1 091 759.58	Recettes :	2 570 910

5/ CLUB HOUSE DU RUGBY

- Acceptation du protocole transactionnel de SMACL Assurance suite à l'incendie du 6 septembre 2025 pour la somme globale, forfaitaire et définitive de 260 837 euros.
- Le Permis de construire pour les vestiaires et le club house est prêt : le conseil municipal valide le projet présenté et autorise M. le Maire à le déposer.

6/ MOTION DU TE64 POUR RÉAFFIRMER LA NECESSITE DE MAINTENIR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE RÉSEAUX À L'ÉCHELON TERRITORIAL LE PLUS PERTINENT

Les Syndicats départementaux d'énergie regroupés au sein de leur fédération nationale, se sont réunis lors d'une Assemblée Générale le 11 décembre 2025, au cours de laquelle une motion a été adoptée en réaction au projet de nouvel acte de décentralisation envisagé par le Gouvernement.

Cette motion a été présentée au Comité Syndical de TE64 le samedi 14 février 2026 qui l'a adoptée au travers du vote des délégués de l'ensemble des communes représentées.

Il s'agit en substance de s'opposer au principe de confier aux Départements, le rôle de « Chef de File des réseaux de proximité », lesquels concernent les secteurs du numérique, de l'eau, de l'électricité et du gaz.

Cette annonce interpelle fortement les Syndicats d'Énergie, d'autant plus en l'absence de toute précision sur ce que la notion de « chef de file » recouvre très concrètement.

Il y a lieu à ce stade de rappeler que la distribution d'électricité fait partie des compétences attribuées au bloc communal depuis la loi de 1906, qui constitue l'acte de naissance de ce service public local.

Pour cette raison le Conseil Municipal se positionne sur le projet de motion établi par TE64 :

- Considérant que la distribution d'énergie constitue un service public essentiel de proximité, qui justifie que les compétences dans ce secteur, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités), au plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs ;

DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de confier aux Départements, le rôle de chef de file des réseaux de proximité, notamment en matière énergétique ;
- De maintenir les compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences.

7/ OUBERTURE DE POSTE AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique pour assurer les missions d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts. Ce poste viendrait en complément de celui de M. Jouguet Christophe actuellement en poste.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

Cet emploi appartiendrait à la catégorie hiérarchique C.

>> Le Conseil Municipal valide la création de ce poste à compter du 1^{er} Mai 2026.

5/ QUESTIONS DIVERSES

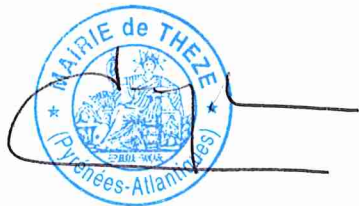
- a) *Loto des écoles* : le Samedi 21 Mars prochain à 20h30 à Viven.

- b) **Stockage poteaux Telecom Orange** : Orange demande un lieu de stockage sur la commune pour 53 poteaux pour le remplacement de poteaux existants sur Thèze, Viven et Seby. M. le Maire va leur proposer le terrain derrière les locaux techniques au stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Approuvé par le conseil municipal en date du ...*21 mars 2021*...

Le Maire, David DUIZIDOU



La secrétaire de séance, Valérie Pecheyran